

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

CAISSE DES ECOLES DE MONTROUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Composant le Conseil	: 23
En exercice	: 23
Présents	: 16
Excusés	: 2
Absents	: 0
Représentés	: 5

**SEANCE DU 8 AVRIL 2026**

**OBJET : Affectation des résultats 2025 de la Caisse des Écoles**

Sur convocation adressée le 2 avril 2026, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de MONTROUGE s'est réuni en sa séance à l'Hôtel de Ville, le 8 avril 2026, sous la Présidence de Monsieur Etienne LENGEREAU, Président de la Caisse des Écoles.

**PRÉSENTS : (16)** Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Selma BENYAGOUB, Monsieur Antoine BOUCHEZ, Monsieur Samy BOUDJERID, Madame Marie COLAVITA, Madame Catherine DE ROCHEFORT-LACOMERAIE, Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Claude FAVRA, Monsieur Roger GIBERT, Monsieur Sébastien GUERIN, Madame Isabelle LEMEE, Monsieur Alexandre SIMON, Madame Patricia SOYER, Monsieur Gérard VAUCORET, Madame Régine VERZELLE, Monsieur Patrick XAVIER.

**EXCUSÉS : (2)** Madame Anne DUTHU, Madame Sonia HADDAR.

**REPRESENTÉS : (5)** Madame NYS donne pouvoir à Monsieur Etienne LENGEREAU, Madame Sandrine SAILLET donne pouvoir à Madame Marie COLAVITA, Madame Emmanuelle FRIEDMANN donne pouvoir à Monsieur Samy BOUDJERID, Monsieur Frédéric LEROUX donne pouvoir à Monsieur Matthieu DEVRIENDT, Madame Marie-Geneviève HERMANY donne pouvoir à Madame Régine VERZEELE,

Les membres présents peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président a ouvert la séance à 18h30.

**Adoption à l'unanimité des votes exprimés.**

## AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Conformément à l'instruction comptable M57, l'exécution budgétaire de l'autofinancement doit intervenir après le vote du Conseil d'administration de la Caisse des Ecoles sur le Compte Financier Unique (CFU) 2025, et avant le vote du Budget primitif 2026 où il est repris.

L'arrêt des comptes de l'exercice 2025 se présente comme suit :

### I – Section de fonctionnement :

◆ Dépenses réelles	126 766,58 €
◆ Dépenses d'ordre	0,00 €
TOTAL	<b>126 766,58 €</b>
◆ Recettes réelles	89 329,14 €
◆ Recettes d'ordre	0,00 €
TOTAL	<b>89 329,14 €</b>
◆ Excédent 2024	73 982,49 €
◆ Résultat de l'exercice 2025	-37 437,44 €
<b>Résultat de la section de fonctionnement :</b>	<b>36 545,05 €</b>

### II – Section d'investissement

◆ Dépenses réelles (y compris les charges rattachées)	0,00 €
◆ Dépenses d'ordre	0,00 €
TOTAL	0,00 €
◆ Recettes réelles (y compris produits rattachés)	0,00 €
◆ Recettes d'ordre	0,00 €
TOTAL	0,00 €
◆ Résultat d'investissement brut	0,00 €
◆ Résultat antérieur reporté	0,00 €
<b>Résultat de la section d'investissement :</b>	<b>0,00 €</b>

Aucun reste à réaliser n'a été recensé pour l'année 2025.

Le résultat bénéficiaire de la section de fonctionnement se monte à **36 545,05 euros**.

En conséquence, il apparaît nécessaire de reporter le résultat bénéficiaire de la section de fonctionnement 2025, de sorte que, l'excédent antérieur de fonctionnement figurant sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice 2026, **soit de 36 545,05 euros**.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les textes spécifiques régissant les Caisses des Ecoles, spécialement les lois des 10 avril 1967, 28 mars 1882 et le 30 octobre 1886 modifiées, et les mesures réglementaires subséquentes,

Vu le statut de la Caisse des Écoles de Montrouge en vigueur,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la Délibération en date du 8 avril 2026, portant sur le Compte administratif 2025,

**DELIBERE,**

Article unique : **CONSTATE et DÉCIDE** de reporter le résultat bénéficiaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, soit **36 545,05 euros**, sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice 2026 selon les formes prescrites et à l'unanimité des votes exprimés.

**Fait et délibéré en séance du 8 avril 2026**

Ont signé les Membres présents

Signé par le Président

Etienne LENGEREAU

Le présent acte a été reçu  
en préfecture le 27 AVR. 2026

Publié le 27 AVR. 2026

